



NEGOCIATION LORS D'UN LICENCIEMENT

Par **CORTEX999**, le **18/03/2011** à **13:41**

Bonjour,

je suis actuellement en arret de travail depuis plus de 8 mois et mon employeur ma adressé un courrier recommandé avec AR pour m'informer de son intention de licenciement, il m'a donc proposéé un entretien. Mon but etant qu'il me licencie je souterais savoir sur quel fait peut il le faire ? Et que suis-je en mesure de negocier sachant que je suis dans l'entreprise depuis 2 ans et 8 mois et mon salaire mensuelle est de 1300 net/mois?

cordialement,

PS:Ma convention collective est: La Convention collective n°3239 : Peintres en lettres graphistes-décorateurs en signalisation, enseignes, publicité peinte

Par **P.M.**, le **18/03/2011** à **14:42**

Bonjour,

L'employeur pourrait prétexter une désorganisation de l'entreprise avec la nécessité de vous remplacer en CDI...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable...

Je vous propose [ce dossier](#)